

Séance du lundi 17 décembre 2012

Date de Convocation : mardi 11 décembre 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2012.12.09 - Pont de Lyon - Acquisition d'un immeuble situé 5 rue de l'Ecole Normale propriété de l'indivision Maillard

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Jean-Paul RODET, Caroline ROHRHURST

Excusés ayant donné procuration :

Yves GAUTHIER à Jean-François DEBAT, Patrick BLANCSUBE à Guillaume LACROIX, Véronique COLLET à Françoise BOZON, Thierry MOIROUX à Michel FONTAINE

Absents :

Huguette PEISSET, Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Sébastien GUERAUD

Rapporteur : Sébastien GUERAUD

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La Ville détient la maîtrise foncière des parcelles cadastrées section AM n°184, 188, 190, 210 et 274 situées rue de l'Ecole Normale et boulevard Jules Ferry à Bourg-en-Bresse, appelées à constituer entre autres l'assiette d'un projet de voirie destiné à améliorer la liaison entre le boulevard Jules Ferry et le pont de Lyon.

L'immeuble de logements sis 5 rue de l'Ecole Normale et cadastré section AM n° 185, appartenant à l'indivision MAILLARD, est également impacté par l'emprise de ce projet.

Cette propriété est, à ce titre, visée par l'emplacement réservé n° 11 du Plan d'Occupation des Sols, sous l'affectation suivante : « voirie : débouché du boulevard Jules Ferry sur le pont de Lyon ». Elle est également concernée, dans le cadre de la procédure en cours de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, par un projet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation relatif au secteur du pont de Lyon, dont l'une des composantes est le projet de voirie susmentionné.

Motivation et opportunité de la décision

L'acquisition de la propriété de l'indivision MAILLARD permettra de finaliser la maîtrise foncière de l'emprise requise pour la réalisation de ce projet.

Il est précisé que cet immeuble ancien comporte cinq logements, dont trois sont actuellement occupés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan d'Occupation des Sols révisé, approuvé par délibération du 10 janvier 2000,

Vu la procédure, en cours, de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis des Domaines émis le 20 novembre 2012,

Vu les avis favorables de la commission mixte Urbanisme – Déplacements du 4 décembre 2012 et de la commission Finances du 5 décembre 2012,

Vu les termes du projet de compromis de vente validé par l'indivision MAILLARD,

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DECIDE d'acquérir la propriété bâtie sise 5 rue de l'Ecole Normale à BOURG-EN-BRESSE, cadastrée section AM n° 185 pour une superficie de 483 m², moyennant un prix de 156 000 euros, étant précisé que cette acquisition se situe hors du champ d'application de la TVA.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous documents y afférents.

Impacts financiers

En investissement

La dépense de 156 000 €, ainsi que les frais d'acte notarié estimés à un montant prévisionnel d'environ 4 000 €, sont inscrits au budget de l'exercice 2012 – chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 2138 « autres constructions ».